Compte rendu Assemblée Générale du 31 mai 2023 de l'association ASSO 3S de Serpaize

Le nombre de votants s'élève à 79 dont 19 pouvoirs ; le quorum est atteint.
L'assemblée générale peut commencer.

Note : Joëlle Boursat, secrétaire de l'association étant indisponible, Joëlle Léger, membre du CODIR est nommée secrétaire de séance.

Le Président Eric Terlet remercie :
- les nombreux adhérents de l'Association présents, les membres du Bureau et tous les animateurs des activités de l'association,
- Monsieur Max Kéchichian Maire de Serpaize pour le prêt des salles du pôle culturel et pour la subvention de la mairie,
- Les partenaires de l'association : Madame Nadine Roussel du CODEP, Monsieur André Ladrat , vice- président de Sportitude+ et Madame Mercédès Perdigonès trésorière de Sportitude+.

Le Président présente le rapport moral de la saison 2022- 2023 :
- L'association compte 210 adhérents (soit 63 de plus que la saison précédente), plus 47 participants aux activités aquatiques, adhérents des associations Sportitude+ et GV d'Estrablin partenaires d' Asso 3S via une convention. Cela représente 326 équivalents effectifs / activités.
L'association a validé 11 parrainages. Le Président remercie Véronique en charge de la communication, pour la création du nouveau site internet d'Asso 3S.
Concernant les activités, les changements ont été les suivants :
- Arrêt du cours de modern jazz en raison de l'indisponibilité de l'animateur.
- Création d'un cours de city jam le jeudi soir, suite au recrutement d'une nouvelle animatrice remplaçante de Jackie qui a démissionnée fin avril.
- L'association a adhéré à la Fédération française de natation pour prétendre à la gratuité du bassin nautique de Villette de Vienne. L'association rencontre d'importantes difficultés pour recruter des maîtres- nageurs sauveteurs.
- *Vote du rapport moral à l'unanimité.*

Le trésorier Bernard Raou présente le rapport financier :
- Le compte d'exploitation couvre la période du 01/04/2022 au 31/03/2023.
L'exercice présente un résultat excédentaire de 4908€ pour 44733€ de produits, 40256€ de charges et 431€ de produits financiers.
- Le bilan financier au 31/03/2023 s'élève à 44359€ (contre 39415€ au 31/03/2022).
- *Vote du rapport financier à l'unanimité*

Les activités évoluent :
- Création en mai 2023 d'un cours de city jam (enchainements chorégraphiques) le jeudi soir de 20h à 21h.
- Ouverture prévue à la rentrée de septembre 2023 de nouveaux créneaux à la piscine suite à la suppression du créneau du jeudi de 11hà 12h.
Ces nouveaux créneaux le vendredi soir de 21h à 22h et le samedi de 13h à 14h sont en attente de confirmation par le gestionnaire de bassin Vienne Condrieu Agglo.
- Marche nordique : le partenariat entre Asso 3S et Sportitude+ sera le suivant à la rentrée 2023 :
Le cours « débutant » du lundi matin sera déplacé au jeudi matin.

Sportitude+ assurera la charge financière des cours du mercredi, du jeudi et 70% du cours du samedi matin eu égard à la proportion des participants des deux associations partenaires à la marche nordique.

La Politique tarifaire 2023- 2024
- La licence adhésion reste à 41€
- Le pack gym marche nordique (forfait de base) est augmenté de 5€ et passe à 105€
- Les tarifs des activités complémentaires et des activités aquatiques sont reconduits à l'identique.
- *Vote des tarifs 2023- 2024 : 1 voix contre ; les tarifs sont validés.*

Vote pour l'établissement d'un avoir pour les adhérents pratiquant l'aquagym le vendredi matin suite à l'absence prolongée du maître- nageur:
- *Vote : contre : 1 voix ; L'avoir est validé.*

Budget prévisionnel 2023- 2024 :
- Le budget est établi à 48124€ ; les produits sont en hausse de 7.5%. L'augmentation des salaires est prévue en hausse de 6%. L'ensemble masse salariale et charges sont en hausse de 23% par rapport au réalisé 2022- 2023.
- Le paiement en ligne des adhésions via la plateforme Assoconnect est en projet pour la rentrée.
- Un Projet Associatif pluriannuel sera établi pour présenter des demandes de subventions avec de meilleures chances de réussite.
Vote du budget prévisionnel à l'unanimité.

Modifications du Règlement Intérieur : *vote : contre : 1 voix ; les modifications sont adoptées.*

Elections du Conseil d'Administration :
Les membres sortants sont : Denise Talon et Joelle Léger
Elles ne se représentent pas
Véronique Robin est démissionnaire.
Marie- Aline Roch présente sa candidature au CA.
Vote pour le nouveau CA à l'unanimité

Présentation par le trésorier du Projet associatif d'ASSO 3S pour la période 2023 à 2028.

Objectif 1 => Développer une palette d'activités susceptibles d'attirer plus d'adultes actifs et de grands adolescents.
Actions : création d'un cours de danse et de nouveaux créneaux d'aquagym

Objectif 2 => Augmenter le nombre de pratiquants pour les activités en salle existantes

Objectif 3 => Obtenir des créneaux de salle complémentaires.
Action : rechercher des salles auprès d'autres municipalités.

Objectif 4 => Renforcer les liens et les collaborations inter- associatives
Action : renforcer les partenariats associatifs.

Objectif 5 => Faire des demandes de subventions
Action : assurer l'équilibre financier par l'obtention de subventions.

Objectif 6 => Fidéliser les intervenants
Action : mise en place d'entretiens annuels professionnels.
Objectif 7 => Renforcer les liens associatifs
Action : création d'un repas festif annuel avec animation.
Objectifs 8 => Etudier les possibilités d'accueil des personnes porteuses de handicap
Action : rencontre avec le service de la mairie de Vienne en charge du handicap.

La date de reprise des cours est fixée à la semaine du 11 septembre 2023

La secrétaire de séance
(En l'absence excusée de la secrétaire de l'association)

Joëlle Léger

Le Président

E Terlet